

Version du document	Objet de la modification	Date
v1.00	1 <sup>ère</sup> version du document	07/01/2022

## Contexte

Le [décret n°2021-1708 du 17 décembre 2021](#) relatif à la gestion et au service dématérialisé du fonds du droit individuel à la formation des élus est susceptible de modifier les modalités de mandatement de la cotisation CDC DIF des élus.

### Extrait :

« Lorsque le montant annuel des cotisations du dernier exercice connu est **supérieur à 3 500 €**, les cotisations sont portées au crédit du compte de la Caisse des dépôts et consignations au plus tard **le 15 du mois suivant le mois civil** au titre duquel ont été précomptées ces cotisations.

« Lorsque le montant annuel des cotisations du dernier exercice connu est compris **entre 500 € et 3 500 €**, les cotisations sont portées au crédit du compte de la Caisse des dépôts et consignations au plus tard **le 15 du mois suivant le trimestre** civil au titre duquel ont été précomptées ces cotisations.

« Lorsque le montant annuel des cotisations du dernier exercice connu est **inférieur à 500 €**, les cotisations sont portées au crédit du compte de la Caisse des dépôts et consignations au plus tard **le 31 janvier suivant l'année civile** au titre de laquelle ont été précomptées ces cotisations.

« Lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre n'a pas acquitté de cotisations l'année précédente, la Caisse des dépôts et consignations décide de la périodicité compte tenu des cotisations prévisionnelles pour l'année considérée.

« La Caisse des dépôts et consignations informe chaque année les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la périodicité qui leur est applicable. »

**⚠ Ces modifications doivent être effectuées avant le calcul des bulletins de janvier 2022 si vous êtes concernés.**

## Comment savoir si vous êtes concernés ?

Pour connaître le montant total des versements effectués dans l'année 2021, vous devez éditer l'Etat récapitulatif des caisses CDC DIF ELUS.

**📍 Accès :** Bureau métier **Cycle de paie**, bloc **Etats récapitulatifs**, menu **Etats par période**, option **Etats récapitulatifs des caisses**.

- Dans la liste déroulante, sélectionnez **Etats récapitulatifs des caisses**, puis cliquez sur le menu **Etats par période** :



- Dans le cadre **Sélection**, complétez les zones comme indiqué ci-dessous :

**Sélection**

**Appliquer de** ◀ janvier 2021 ▶ à ◀ décembre 2021 ▶ Permanent

**Collectivité** BERGER-LEVRAULT ▼

**Etablissement** Mairie de Berger-Levrault ▼

**Etats** CDC - DIF élus ▼

---

**Ordre d'édition**

Etat/Collectivité/Etablissement

Collectivité/Etablissement/Etat

**Détailler**

Par agent

- Cliquez sur le bouton **Aperçu avant impression** en haut à droite.
- Relevez le montant situé sur la toute dernière ligne de l'édition, **Total établissement** :

	Base	Part Salariale Montant	Part Patronale Montant	Total
CDC - DIF élus	33 691.79	336.82		336.82
<b>Total établissement</b> Mairie de Berger-Levrault		336.82		336.82
<b>Total collectivité</b> BERGER-LEVRAULT		336.82		336.82
<b>Total CDC - DIF élus</b>		336.82		336.82

## Comment modifier le paramétrage de l'Etat post-paie ?

Selon le montant relevé précédemment, si vous devez modifier la périodicité. Suivez les indications ci-après :

 **Accès :** Bureau métier **Organisation et données**, bloc **Post-paie**, option **Etats post-paie**.

- Dans la liste, sélectionnez l'état **CDC - DIF élus**, puis pour chaque établissement, dans la zone **Périodicité**, indiquez la valeur adéquate :

Accueil | Org.et données | Etats post-paie

Affichage par défaut

Désignation

- ASSEDIC ARTISTES/TECHNICIENS
- ATIACL
- CAREL
- ▶ CDC - DIF élus
- CDG HYGIENE ET SECURITE
- CDG MEDECINE PREVENTIVE
- CDG, Cotis. Spécifique
- CENTRE DE GESTION

**CDC - DIF élus**

Etat post-paie et mandatement par établissement

Collectivité	Etablissement	Mandat	Périodicité	N° de cotisant
BERGER-LEVRULT	Mairie de Berger-Levrault	Oui	Annuel	
BL MSS	EHPAD FPH	Oui	Annuel	

Génération d'un mandat

Mandat  Oui  Non

Paramétrage Etat poste-paie et mandat

Organisme de cotisation: Caisse dépôts et consignations

Mandat arrondi: Aucun

Périodicité: **Annuel** (Mensuel, Bimestriel, Trimestriel, Semestriel, Annuel)

Numéro de cotisant

Mandat de salaire  
 Mandat de cotisation

Mandat sur le dernier train de paie  
 Mandat en même temps que les agents

■ Pour rappel, selon l'interprétation de la réglementation :

- **Mensuel** si le montant total des cotisations de 2021 était supérieur à 3500 €.
- **Trimestriel** si le montant total des cotisations de 2021 était compris entre 500 et 3500 €.
- **Annuel** si le montant total des cotisations de 2021 était compris entre 0 et 500 €.

🔔 Si vous aviez déjà lancé le calcul des bulletins avant d'effectuer cette modification, vous devrez lancer un nouveau calcul ainsi que l'édition des Etats des caisses.



Votre aide personnalisée intelligente et incoutournable !

En un seul clic, accédez à toutes les sources d'information de Berger-Levrault

Accédez à toutes vos informations sur [espaceclients.berger-levrault.fr](https://espaceclients.berger-levrault.fr)

 <p><b>Gérer</b> mon compte</p>	 <p><b>Signer</b> mes contrats</p>	 <p><b>M'inscrire</b> aux webinaires techniques et métiers</p>	 <p><b>Consulter</b> l'actualité technique et réglementaire de mes logiciels</p>	 <p><b>Saisir</b> une nouvelle demande d'assistance</p>
--	---	---	---	--